

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ D'AUMOND**  
**Procès-verbal 11 décembre 2024**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 11 décembre 2024 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

M. Barry Ardis  
M. Robert Piché  
M. Sébastien Lafrenière

Mme Ariane Guilbault  
M. Gaétan Gagné  
Mme Anne Lévesque

Absence motivée : Aucunes

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre Vicky Tremblay Régimbal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

**1. Ouverture de l'assemblée**

**1.1 Vérification du quorum**

**2024-12-A5126      Ouverture de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h00.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité.

**2024-12-A5127      Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de l'assemblée**

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2024 ;

## **3. Comptes payables**

3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (novembre 2024) ;

## **4 Incendie et sécurité publique**

4.1 Rapport SCRSI - Adoption du rapport d'activité concernant les actions du PLMO pour la septième année.

4.2 Modification du protocole d'entente pour l'entraide entre municipalité;

## **5 Voirie**

## **6 Loisirs et culture**

## **7 Hygiène du milieu et Environnement**

7.1 Ouverture et octroi de contrat – Appel d'offres Collecte et transport des matières recyclables, compostables et des déchets

## **8 Urbanisme, Développement et Industrie**

## **9 Administration**

9.1 Avis de motion – Règlement définissant la tarification applicable pour 2025;

9.2 Fédération Québécoise des Municipalités - Adhésion 2025;

9.3 Combeq - Adhésion 2025;

9.4 ADMQ - Adhésion 2025;

9.5 MMQ - Renouvellement d'assurance;

9.6 Québec municipal - Adhésion 2025;

9.7 Fermeture du temps des fêtes;

9.8 Embauche et conditions de travail – Directrice générale et greffière-trésorière;

9.9 Autorisation de signature des effets bancaires;

9.10 Nomination du responsable des services électroniques Revenu Québec;

9.11 ADMQ – Adhésion Vicky Tremblay-Régimbal;

9.12 Changement de signataire pour la nouvelle Directrice générale pour la SAAQ;

9.13 Demande d'appui – Création d'un Fonds d'urgence de 2.5M\$ pour soutenir les travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs de la Gatineau (CSEG) – Cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau;

9.14 Demande d'appuis – Relance au ministre de la Justice du Québec – Attribution du statut de chef-lieu associé à un district judiciaire pour le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au palais de justice de Maniwaki

9.15 Demande d'appui – Demande à la sureté du Québec (SQ) – Respect et application des règlements uniformisés sur l'ensemble des municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau concernant les nuisances applicables pas la SQ;

9.16 Demande d'appui – Deuxième relance – Résolution 2023-R-AG251 – Projet de reconstruction du pont Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova;

9.17 Demande d'appui – Demande de rencontre avec le ministre de la Culture et des Communication – Projet d'amélioration et de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau

9.18 Demande d'appui – Relance de résolution 2024-R-AG278 – Couverture cellulaire pour le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

9.19 Demande d'appuis – musée de l'Histoire de l'Outaouais – Demande d'appui financier et collaboration de la MRCVG;

9.20 Demande de prolongation – Inspecteur municipal;

10. **Varia**
11. **Maire et conseillers**
12. **Correspondance**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité.

2. **Adoption des procès-verbaux**

**2024-12-A5128**      **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2024.**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2024, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Robert Piché

Adoptée à l'unanimité.

3. **Comptes payables**

**2024-12-A5129**      **Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 30 novembre 2024 totalisent 606 213.45 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer	516 548.42\$
Comptes payés :	35 453.23\$
Salaires :	54 211.80\$ brut

Chèque ou prélèvement annulé :

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Robert Piché

Adoptée à l'unanimité.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Vicky Tremblay Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Vicky Tremblay Régimbal  
Directrice générale – greffière/trésorière

#### 4. Incendie et sécurité publique

2024-12-A5130

##### Rapport SCRSI - Adoption du rapport d'activité concernant les actions du PLMO pour la septième année

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « *Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie* » ;

CONSIDÉRANT QUE le lieutenant monsieur Cédric Lévesque-Plouffe a déposé le rapport annuel pour l'année 2024 pour adoption par le conseil ;

Il est résolu :

QUE ce Conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité d'Aumond pour l'année 2024 et l'adopte tel que déposé ;

QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau qui le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

Proposé par le conseiller Sébastien Piché

Adoptée à l'unanimité.

2024-12-A5131

##### Modification du protocole d'entente pour l'entraide entre municipalité

CONSIDÉRANT la réforme du schéma en couverture de risque incendie qui sera en vigueur en janvier 2025.

EN CONSÉQUENCE il est résolu de modifier le protocole d'entente pour l'entraide entre municipalité.

Proposé par le conseiller Robert Piché

Adoptée à l'unanimité.

#### 6. Loisirs et culture

#### 7. Hygiène du milieu et Environnement

2024-12-A 5132

##### Ouverture et octroi de contrat – Appel d'offres Collecte et transport des matières recyclables, compostables et des déchets

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 31 octobre 2024, un seul soumissionnaire a déposé une soumission pour le service de collecte et de transport des ordures, des encombrants et

des matières recyclables et organiques dont les résultats sont les suivants :

- Transport RLS 139 400.00\$ /1 an  
,402 695.00\$ /3 ans

EN CONSEQUENCE, il est résolu d'octroyer le contrat pour le service de collecte et de transport des ordures, des encombrants et des matières recyclables et organiques à Transport RLS pour un montant total de 139 400.00\$ pour une durée de 1 ans.

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité.

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

9. **Administration**

**2024-12-A5133**

**Avis de motion – Règlement établissant la tarification applicable pour l'année 2025**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Robert Piché qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant la tarification applicable pour l'année 2025, sera présenté pour adoption et le projet de règlement est déposé.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité

**2024-12-A5134**

**Fédération Québécoise des Municipalités - Adhésion 2025**

Il est résolu, d'adhérer à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2025 au coût de 1273.28 \$ taxes incluses.

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Vicky Tremblay Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Vicky Tremblay Régimbal  
Directrice générale – greffière/trésorière

**2024-12-A5135**

**Combeq - Adhésion 2025**

Il est résolu d'autoriser Pascal Richard à adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec pour l'année 2025 au coût approximatif de 436.91 \$ taxes incluses.

Proposé par. Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Vicky Tremblay Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Vicky Tremblay Régimbal  
Directrice générale – greffière/trésorière

**2024-12-A5136**

**ADMQ - Adhésion 2025**

Il est résolu d'autoriser la directrice générale Vicky Tremblay-Régimbal à adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2025 au coût approximatif de 980.00 \$ plus taxes.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Vicky Tremblay Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Vicky Tremblay Régimbal  
Directrice générale – greffière/trésorière

**2024-12-A5137**

**MMQ - Renouvellement d'assurance**

Il est résolu d'autoriser la directrice générale de procéder au renouvellement des assurances 2025 avec La Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 34 023.26\$.

Proposé par le conseiller. Robert Piché

Adoptée à l'unanimité

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Vicky Tremblay Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Vicky Tremblay Régimbal  
Directrice générale – greffière/trésorière

**2024-12-A5138**

**Québec municipal - Adhésion 2025**

Il est résolu d'autoriser le renouvellement à Québec municipal pour l'année 2025 au coût de 373.67 \$ plus taxes.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Vicky Tremblay Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Vicky Tremblay Régimbal  
Directrice générale – greffière/trésorière

**2024-12-A5139**

**Fermeture du temps des fêtes**

Il est résolu que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement. Les heures normales d'ouverture reprendront le 6 janvier 2025.

Proposé par la conseillère Anne Guilbault

Adoptée à l'unanimité

**2024-12-A5140**

**Embauche et conditions de travail – Directrice générale et secrétaire trésorière**

ATTENDU que le conseil désire embaucher Madame Vicky Tremblay-Régimbal à titre de Directrice-générale et greffière-trésorière ;

ATTENDU que les conditions de son emploi doivent faire l'objet d'une entente entre les parties ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'accepter les nouvelles conditions de travail de Mme Vicky Tremblay-Régimbal à titre de directrice-générale et secrétaire-trésorière tel que recommandé par le comité des ressources humaines, pour une période de six (6) mois, le tout avec effet au 9 décembre 2024 et d'autoriser le maire, Mario Langevin d'en faire la signature

. Proposé par le conseiller Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité

**2024-12-A5141**

**Autorisation de signature des effets bancaires**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aumond a deux signataires obligatoires au compte pour les effets bancaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire modifier les signataires ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de nommer pour signataires d'effets bancaires : première signature Caroline Leruite ou Vicky Tremblay-Régimbal et deuxième signature Ariane Guilbault ou Mario Langevin. Il est aussi résolu que la présente résolution annule tous les autres signataires auparavant au compte.

Proposé par le conseiller Robert Piché

Adoptée à l'unanimité

**2024-12-A5142**

**Nomination du responsable des services électroniques Revenu Québec**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Aumond est inscrite et souhaite adhérer aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renommer et d'autoriser les représentants de la Municipalité d'Aumond afin d'utiliser les services électroniques;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que Madame Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité d'Aumond, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et qu'elle soit autorisée à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Gérer l'accès au portail du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR); • Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution de toutes les obligations fiscales.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au



représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité.

**2024-07-A5143**

**Changement de signataire pour la nouvelle Directrice générale pour la SAAQ**

Il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale Vicky Tremblay-Régimbal et la greffière/trésorière adjointe madame Caroline Leruite à être signataire pour la SAAQ

Proposé par le conseiller Robert Piché

Adoptée à l'unanimité

**2024-12-A5144**

**Demande d'appui – Création d'un Fonds d'urgence de 2.5M\$ pour soutenir les travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs de la Gatineau (CSEG) – Cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau;**

CONSIDÉRANT que l'industrie forestière est un pilier de l'économie et du patrimoine de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT l'annonce de la fermeture indéterminée de l'usine Produits forestiers Résolu (maintenant Domtar) à Maniwaki, mettant en péril plus d'une centaine d'emplois directs et indirects;

CONSIDÉRANT la mise en place, le 9 octobre 2024, d'une cellule de crise forestière par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) pour faire face à cette situation critique;

CONSIDÉRANT que la situation a été portée à l'attention des élus provinciaux et du gouvernement, avec des recommandations répétées depuis plus de cinq ans;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite protéger son écosystème forestier et soutenir ses entrepreneurs de décembre 2024 à juin 2025;  
CONSIDÉRANT l'urgence de soutenir près de 50 entreprises et travailleurs autonomes de la CSEG, gravement touchés par cette fermeture, d'ici le 20 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la demande pour un fonds d'urgence de 2,5 millions de dollars afin de soutenir les entrepreneurs de la CSEG, qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi, et de stabiliser l'économie locale;

CONSIDÉRANT les fonds restants de 290 000\$ du Programme d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME), mis en place par le gouvernement du

Québec, qui pourraient être mobilisés pour répondre aux besoins urgents du milieu forestier régional;

CONSIDÉRANT que le conseil des ministres se réunit chaque semaine pour prendre des décisions exécutives;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Barry Ardis, appuyé par le conseiller Sébastien Lafrenière propose et résolu par le Conseil de la municipalité d'Aumond:

1. **Demander** la création d'un programme d'aide d'urgence temporaire de 2,5 M\$ pour les entrepreneurs autonomes de la CSEG, afin de les soutenir en période de crise et d'assurer une reprise rapide des activités forestières au moment propice. Ce fonds ciblerait les opérateurs de machinerie forestière et les petits entrepreneurs, souvent confrontés à des charges financières importantes, et leur permettrait de maintenir leur vitalité.
2. **D'autoriser** la redirection des fonds restants du PAUPME « Feu de forêt » vers un programme d'aide adapté à la réalité actuelle du secteur forestier, afin de maximiser l'impact des ressources disponibles et d'éviter les délais administratifs liés à la création de nouveaux financements.
3. **Demander** au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) de valider la réaffectation des fonds restants du PAUPME et d'élaborer un plan d'action rapide pour leur distribution.
4. **Demander** au conseil des ministres si la filière forestière de l'Outaouais est toujours une priorité pour le Gouvernement, et, le cas échéant, de s'engager à soutenir sa résilience et sa santé, d'autant plus que la modernisation du régime forestier québécois est imminente.
5. **Demander** à la ministre des Ressources naturelles et des forêts que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau soit activement impliquée dans la refonte du régime forestier.
6. **Demander** à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) de prendre une décision d'ici le 29 novembre 2024 et que les fonds puissent être disponibles pour le 13 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-12-A5145

**Demande d'appuis – Relance au ministre de la Justice du Québec – Attribution du statut de chef-lieu associé à un district judiciaire pour le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au palais de justice de Maniwaki**

CONSIDÉRANT les résolutions 2023-R-AG408 et 2024-R-AG180 demandant au ministère de la Justice du Québec l'attribution du statut de chef-lieu associé à un district judiciaire pour le territoire de la MRC de La Vallée-de-Gatineau;

CONSIDÉRANT l'évolution positive constatée au profit des justiciables de la MRC et la reconnaissance des besoins territoriaux autant pour la population val-gatinoise que pour les communautés des Premières Nations;

CONSIDÉRANT l'appui consenti par les Premières Nations présentes sur le territoire et concernées par cette demande;

CONSIDÉRANT que la division territoriale actuelle n'assure en aucun cas l'accès juste et équitable à la justice pour les citoyens et citoyennes du territoire de la MRCVG;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du sous-ministériat des services de justice et des registres en date du 9 novembre 2023 nous confirmant la possibilité d'une réévaluation de la division territoriale judiciaire actuelle;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Justice se doit d'accorder une réflexion approfondie dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la division territoriale désigne pour chacun des districts judiciaires un chef-lieu ou l'on retrouve un palais de justice et qu'il existe une telle infrastructure sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau disponible à desservir l'ensemble de la population de la MRC et des communautés des Premières Nations et que ce palais de justice devrait être désigné chef-lieu de ce territoire;

CONSIDÉRANT les réalités propres au territoire tant linguistiques que socioéconomiques, la présence importante de la communauté des Premières Nations qui commande une reconnaissance des besoins propres à leur culture, leur langue, le tout dans le respect de leurs traditions;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Anne Levesque, appuyé par le conseiller Robert Piché propose de demander au ministre de la Justice, monsieur Simon Jolin-Barette de mettre en place les procédures nécessaires pour la création d'un nouveau district judiciaire correspondant aux limites du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dont le chef-lieu serait à Maniwaki.

Il est de plus résolu de demander une rencontre avec le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Mathieu Lacombe et la préfète de la MRCVG, madame Chantal Lamarche.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière.

Il est également résolu de transmettre ladite résolution aux communautés de Lac-Barrière, de Kitigan Zibi et auprès du Maniwaki Friendship Center pour appui.

Adoptée à l'unanimité.

**Demande d'appui – Demande à la sûreté du Québec (SQ) –  
Respect et application des règlements uniformisés sur l'ensemble  
des municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau concernant les  
nuisances applicables pas la SQ;**

CONSIDÉRANT une augmentation accrue du nombre de cas observés de nuisances, qui viennent troubler l'ordre et la paix, dans les endroits publics;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau en a fait part aux représentants de la SQ à plusieurs reprises lors de divers échanges, notamment à l'occasion d'un comité de sécurité publique (CSP);

CONSIDÉRANT que la MRC ainsi que les municipalités locales ont adopté un règlement uniformisé concernant les nuisances sur leur territoire, applicable par la sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à améliorer la qualité de vie des citoyens en réduisant les nuisances telles que décrites par les articles 3 à 16 des règlements uniformisés adoptés ;

CONSIDÉRANT la signature de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la sûreté du Québec, intervenue entre le ministre de la Sécurité publique et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la Sûreté, agissant sous l'autorité du ministre, a pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois ou aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers, et d'en rechercher les auteurs;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la Sûreté voit à l'application de la réglementation municipale qui découle de sa mission de maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique, et qui a été uniformisée via l'adoption de règlements uniformisés, dont celui concernant les nuisances;

CONSIDÉRANT que l'application efficace de ce règlement nécessite l'entière collaboration et participation de la SQ;

CONSIDÉRANT que suite à différentes demandes, il est constaté que la collaboration de la Sûreté du Québec est actuellement insuffisante pour assurer l'application de ce règlement uniformisé, particulièrement en ce qui concerne les nuisances dans les endroits publics, pour ainsi contribuer à en diminuer les cas;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Ariane Guilbaut, appuyé par le Robert Piché et il propose que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander à la Sûreté du Québec d'assurer l'application dudit règlement et de veiller au respect de ses responsabilités prévues à l'entente de services de police, et ce sur tout le territoire de la MRCVG afin d'assurer la paix et l'ordre, ainsi d'éliminer les nuisances surtout dans les endroits publics du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

2024-12-A5147

**Demande d'appui – Deuxième relance – Résolution 2023-R-AG251  
– Projet de reconstruction du pont Gens-de-Terre sur le chemin  
Lépine-Clova**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-R-AG251 et la nécessité de relancer à nouveau la demande afin de répondre adéquatement aux besoins des utilisateurs de la région de l'Outaouais et des Laurentides;

CONSIDÉREANT que le chemin Lépine-Clova constitue un axe routier d'importance interrégional et est reconnu comme faisant partie du réseau routier multi-usage prioritaire de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que ce chemin constitue la porte d'entrée pour plusieurs centaines de détenteurs de baux de villégiature et qu'il donne également accès à plusieurs territoires fauniques structurés (pourvoies, ZEC et SEPAQ) de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que le chemin Lépine-Clova constitue aussi un lien d'importance avec les régions de l'Abitibi et de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que les unités d'aménagement forestier (UAF) desservies par cet axe routier comportent d'importants volumes de bois destinés à l'approvisionnement des usines de transformations régionales;

CONSIDÉRANT que le pont de la Rivière Gens de Terre se situe dans le premier tronçon du chemin Lépine-Clova et que la baisse du tonnage réduit à 15 tonnes occasionne une limite d'approvisionnement en biens essentiels au fonctionnement des pourvoyeurs concernés;

CONSIDÉRANT la pandémie et les feux de forêt qui ont déjà fragilisé la santé économique de ces pourvoyeurs, la situation alarmante de non-reconstruction du pont pourrait entraîner la fin définitive des activités économiques de ces entreprises;

CONSIDÉRANT que les coûts estimés de cette reconstruction sont actuellement de l'ordre de plus ou moins 6.5 millions;

CONSIDÉRANT qu'une étude géotechnique a été réalisée par les forestières et qu'aucune action n'a été à ce jour entreprise;

CONSIDÉRANT qu'un effort financier sera déployé par tous les utilisateurs du pont et de la MRC;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir en matière de sécurité des utilisateurs et des impacts économiques pour les régions de l'Outaouais et Laurentides;

CONSIDÉRANT que depuis plus d'un an aucune action provenant du ministère n'a toujours été induite et que ce dernier ignore le côté urgent et les impacts engendrés par le refus à participer financièrement conjointement avec les utilisateurs du pont et de la MRC pour la reconstruction urgente du pont Gens-de-Terre;

EN CONSÉQUENCE, Le conseiller Robert Piché, appuyée par le conseiller Sébastien Lafrenière, propose et \_résolu par le Conseil de la Municipalité d'Aumond de demander la participation financière du

ministère conjointement avec les utilisateurs du Pont et la MRC, le tout en vue d'assurer la vitalité économique de l'industrie forestière largement fragilisée par la fermeture éventuelle de l'usine de Maniwaki ainsi que le maintien de l'accessibilité à ces secteurs récréotouristiques.

Il est également résolu de faire parvenir copie de cette résolution au ministre Ressources naturelles et des Forêts, madame Maité Blanchette Vézina, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, au ministre responsable des Infrastructures, monsieur Jonathan Julien, au ministre responsable de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, à monsieur Benoit Charette, ministre responsable des Laurentides, monsieur Robert Bussière, député de Gatineau ainsi qu'aux municipalités pour appui.

Adoptée à l'unanimité.

2024-12-A5148

**Demande d'appui – Demande de rencontre avec le ministre de la Culture et des Communications – Projet d'amélioration et de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau**

CONSIDÉRANT les nombreuses interventions de la MRCVG pour le projet d'amélioration et de rénovation de la salle de spectacle de la MCVG et l'adoption de plusieurs résolutions démontrant la priorité pour la MRC en lien avec ce projet (2011-R-AG338, 2011-R-AG282, 2015-R-AG282, 2015-R-AG300, 2016-R-AG118, 2020-R-AG243, 2021-R-AG111, 2021-R-AG334) ;

CONSIDÉRANT que ce projet entre dans l'une des priorités d'interventions de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que le dossier, actif depuis 2011, ne s'est toujours pas concrétisé;

CONSIDÉRANT que le Conseil des maires s'est prononcé à l'égard de demander une rencontre avec le ministre de la Culture et des Communications en janvier 2025 afin d'exposer le manque de considération du CALQ en regard de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'une accréditation par la société d'État facilite grandement le processus de choix de spectacle de qualité;

EN CONSÉQUENCE, La conseillère Ariane Guilbault, appuyé par Barry Ardis, propose et il est unanimement résolu que le Conseil de la MRCVG de demander une rencontre avec le ministre de la Culture et des Communications, Monsieur Mathieu Lacombe en janvier 2025.

Il est également résolu de transmettre ladite résolution aux municipalités pour appui ainsi qu'aux médias locaux et régionaux.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-12-A5149**

**Demande d'appui – Relance de résolution 2024-R-AG278 – Couverture cellulaire pour le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-R-AG278 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil du 27 août 2024 relativement à la couverture cellulaire sur le territoire de la MRCVG;

CONSIDÉRANT la réponse reçue à la suite de l'envoi de la résolution 2024-R-AG278,

CONSIDÉRANT que malgré les 100 nouveaux sites d'ajouts aux projets, aucun de ceux-ci ne se retrouvent en Outaouais;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible de valider si les modifications émises par les municipalités à la demande de la FQM identifiant les zones déficientes en matière de couverture cellulaire ont été prises en considération;

CONSIDÉRANT qu'un télécommunicateur dominant semble mener le projet au détriment des autres;

EN CONSÉQUENCE, Le conseiller Sébastien Lafrenière, appuyé par Gaétan Gagné, propose et il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande au gouvernement du Québec de relancer le dossier ainsi de confirmer que les modifications émises par les municipalités à la demande de la FQM identifiant les zones déficientes en matière de couverture cellulaire ont été prise en considération.

Il est également résolu de demander l'ajout de sites situés dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau grandement affectés par la déficience en couverture cellulaire.

La présente résolution sera également acheminée aux municipalités pour appui ainsi qu'aux médias locaux et régionaux afin de les informer de la démarche de contestations.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-12-A5150**

**Demande d'appuis – musée de l'Histoire de l'Outaouais – Demande d'appui financier et collaboration de la MRCVG;**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'appui financier et de collaboration a été adressée par l'entremise de la CPO à la MRCVG quant à l'établissement du nouveau musée de l'Histoire à venir à Gatineau;

CONSIDÉRANT l'absence d'appui moral et financier accordé dans les milieux ruraux au profit des établissements de culture s'y trouvant, exemple du musée de la foresterie « baron du bois » ainsi que le centre d'interprétation de l'historique de la protection de la forêt contre le feu;

CONSIDÉRANT que les artefacts sont la propriété de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et doivent le demeurer;

CONSIDÉRANT qu'il y a un manque flagrant d'intérêt dans l'établissement d'infrastructures culturelles dans la Vallée-de-la-Gatineau au profit d'une centralisation à Gatineau ;

EN CONSÉQUENCE, Le conseiller Robert Piché, appuyé par le Conseiller Sébastien Lafrenière, propose et il est résolu que le Conseil de la municipalité d'Aumond n'appuie pas ni financièrement ni moralement le projet d'établissement du nouveau musée de l'Histoire à venir à Gatineau.

Il est également résolu de transmettre ladite résolution au directeur général du musée régional de l'Outaouais, monsieur Stephen Quick, à la corporation du Château Logue ainsi qu'aux municipalités de la MRCVG.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-12-A5151**      **Demande de prolongation-Inspecteur municipal.**

CONSIDÉRANT la fin de contrat de l'inspecteur en bâtiment et environnement le 30 novembre 2024.

CONSIDÉRANT QUE la surcharge de travail sollicite l'appui d'un inspecteur de plus.

CONSIDÉRANT QUE, il est résolu de demander la permission au Syndicat des travailleurs et travailleuses d'Aumond de prolonger le contrat de monsieur Charles Langevin pour une période de 6 mois et d'autoriser le maire, monsieur Mario Langevin et la directrice générale madame Vicky Tremblay-Régimbal à procéder à la signature d'un nouveau contrat.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité

**Maire et conseillers**

13.      **Période de questions**

14.      **Levée de l'assemblée**

**2024-12-A5152**      **Levée de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à. 19h24

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité

---

Mario Langevin  
Maire

---

Vicky Tremblay-Régimbal  
Directrice générale  
Greffière-trésorière